

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 décembre 2018 à 20h30**

**Etaient présents :**

M. ALLAIN Serge, Mme ALLAIN Jocelyne, M. ARONDEL Jean-Claude, M. COUENNE Michel, M. HALLAIS Gérard, Mme PILLE Martine, M. HEUZE Gérard, M. CHAUVIERE Thomas, Mme PLESSIS Marie-France, Mme AUBERT Fabienne, Mme GUESDON Claudine, M. CHEVAL Dominique, Mme Nelly LEBRETON

**Procurator(s) :** Mme BRIAULT Odile donne procurator à Mme GUESDON Claudine

**Etai(ent) excusé(s) :** Mme BRIAULT Odile

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Fabienne AUBERT

**1- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal séance du 8 novembre 2018 :**

Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

**2- Bilan financier succinct 2018 au 13.12.18 :**

**- Etat de l'endettement annuel**

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2018	203 772,86	34 777,12	6 979,50	0,00	(+) 0,00	41 756,62	248 995,74
2019	248 995,74	38 709,49	6 871,50	0,00	(+) 0,00	45 580,99	210 286,25
2020	210 286,25	35 713,17	5 489,98	0,00	(+) 0,00	41 203,15	174 573,08
2021	174 573,08	35 844,06	4 184,17	0,00	(+) 0,00	40 028,23	138 729,02
2022	138 729,02	25 351,97	2 969,97	0,00	(+) 0,00	28 321,94	113 377,05
2023	113 377,05	21 945,82	2 128,55	0,00	(+) 0,00	24 074,37	91 431,23
2024	91 431,23	11 733,45	1 442,63	0,00	(+) 0,00	13 176,08	79 697,78
2025	79 697,78	8 423,41	1 260,47	0,00	(-) 0,00	9 683,88	71 274,37

- Bilan succinct au 13.12.2018 :

Investissement : dépenses : 198 368.88€  
Recettes : 347 221.78€  
soit 148 852.90€

Fonctionnement : dépenses : 396015.87€  
Recettes : 487031.33€  
soit 91 015.46€

Et environ 10 000€ de Reste à réaliser.

Endettement par personne : 342€ par personne.

En 2017, nous avons eu un excédent de fonctionnement de 140 078.52€ et un déficit d'investissement de 51 691.67€

**3- Indemnité de Conseil et de Budget des comptables :**

Pour Mme SILLARD ALATA : 30.67€ (quelques jours)

Pour M. SERGENT : 321.73 €

**4- Travail dominical de Leader Price**

Suite à la demande de travail dominical de 12 jours de la société Leader Price. Nous avons consulté comme la loi le prévoit l'article R 3132-21 du Code du travail, les organisations d'employeurs et de salariés (CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO, MEDEF) et la communauté d'agglomération.

La CGT a émis un avis défavorable, FO a émis un avis défavorable et la CGC a émis un avis favorable seulement pour 5 dimanches.

Le conseil municipal doit émettre un avis et le Maire prendre un arrêté pour fixer les ouvertures dominicales.

**DELIBERATION**

**Avis sur les OUVERTURES DOMINICALES 2019**

Le conseil municipal,

Entendu le rapport de M. le Maire,

Vu les avis des organisations syndicales d'employeurs et de salariés,  
Vu les demandes formulées par courriers par certains commerçants

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances

économiques,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu le code du travail, et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,

Vu la consultation des organisations d'employeurs et de salariés intéressés ainsi que des organisations professionnelles,

Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire.

Considérant que lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable,

Le Maire soumet à l'avis du Conseil municipal, la liste des dimanches concernés les commerces de vente au détail alimentaire :

- 13/01/2019 de 8h à 19h
- 20/01/2019 de 8h à 19h
- 21/04/2019 de 8h à 19h
- 30/06/2019 de 8h à 19h
- 07/07/2019 de 8h à 19h
- 28/07/2019 de 8h à 19h
- 25/08/2019 de 8h à 19h
- 01/09/2019 de 8h à 19h
- 08/12/2019 de 8h à 19h
- 15/12/2019 de 8h à 19h
- 22/12/2019 de 8h à 19h
- 29/12/2019 de 8h à 19h

**Après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE :**

- DE DONNER un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2019 à savoir 12 ouvertures dominicales aux dates demandées.
- DE PRÉCISER que la communauté d'agglomération Mt St Michel-Normandie a été saisie pour avis conforme.
- DE PRÉCISER que les dates seront définies par un arrêté du Maire,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

#### **5- Sentier pédagogique : Présentation des devis et subventions (FIR, Agence de l'eau)**

Présentation du devis estimatif des travaux : 42 000€

Subvention FIR : 21 000€

Subvention Agence de l'eau : 8 000€

Financement à 66%, il resterait 28 000€ à notre charge.

Plans du projet. Une étude sera faite par le CPIE (le centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Cotentin).

#### **6- Travaux communaux :**

- **La Maréchallerie** (phase 1 et 2)
- **Cheminement piétonnier du Bourg Robert** (phase 1 et 2)

Le Maire a demandé à la DRD de revoir sa copie pour une baisse du coût. Ces travaux seront échelonnés sur 2019/2020/2021 voire 2022.

Le conseil municipal a décidé d'étudier la sécurité et l'accessibilité sur la RD7e depuis l'embranchement de la RD 911e jusqu'à l'entrée de l'autoroute A 84.

En effet, ce projet a pour but de sécuriser ce secteur urbain accidentogène par un aménagement des accotements permettant une circulation multimodale des automobilistes et piétons.

De plus, ce projet facilitera l'accessibilité de ce secteur pour tous. En effet, cette partie est fréquentée par de nombreux piétons qui n'ont pas de possibilité de longer la RD 911e dans les meilleures dispositions possibles.

Le Conseil départemental a travaillé sur l'étude de ce dossier et a transmis un détail estimatif financier avant le vote du Budget. Etant donné les devis élevés, ce projet se fera sur plusieurs années.

Aussi, pour 2019, le Conseil prévoit de réaliser les tranches 1 et 2 du Bourg Robert et sollicite une demande de subvention DETR.

### **DELIBERATION**

Le conseil municipal vote à l'unanimité la demande de subvention "DETR" auprès de la sous-préfecture pour la sécurité et l'accessibilité sur la RD 911e et d'amendes de police auprès du Conseil départemental.

Il est décidé vue le montant des estimations que ces travaux se feront sur plusieurs années. Pour 2019, les élus proposent d'aménager les tranches 1 et 2 du Bourg Robert.

La tranche 1 : 54 430€ TTC

La tranche 2 : 13 510€ TTC soit 67 940€ TTC

- **L'éclairage public de la Maréchallerie - estimation du SDEM :**  
Le Maire a rencontré les services du SDEM le jeudi 29 novembre. Nous attendons leur estimation.
- **Mairie - Compte rendu de l'appel d'offres :**  
Un second appel d'offres a été lancé, pour une ouverture des plis le vendredi 21 décembre à 10h en mairie.

## **7- Questions et Informations diverses**

**Sécurité incendie - SMPGA :** Proposition d'assistance du SMPGA aux collectivités pour le contrôle des hydrants dans le cadre de la compétence incendie.

### **DELIBERATION**

**Coût : Obligatoire :** 60€ par appareil pour un contrôle périodique des hydrants (1 hydrant) (tous les 3 ans) soit **60€ par an.**

**Facultatif :** Visite annuelle de bon fonctionnement des hydrants : 28€ par appareil et par an soit **28€ par an.**

**Facultatif :** Visite annuelle de bon fonctionnement des réserves incendie : 40€ par appareil et par an soit **240€ par an.**

**Le Conseil municipal adopte cette proposition d'assistance, les visites obligatoires et facultatives.**

Un plan et photos de ces points de sécurité incendie sera préparé par les élus afin de pouvoir cartographier ces éléments.

**Pylône - téléphonie:** Dépôt d'un CUB en mairie, M. le Maire se rendra chez Gilles FURCY pour connaître son avis, étant donné qu'il est le plus proche de ce projet.

**Convention de partenariat :** Association Strass Ponts'In.

Le Maire a reçu les services de secours et de sécurité, ainsi que la DRD le mardi 4 décembre pour l'organisation d'un festival à la demande de l'association. La Présidente demande la signature d'une convention avec la mairie.

Avis du Conseil municipal - le terrain à la Maréchallerie a été recalé par les services de sécurité et la DRD, aussi, il n'y a pas lieu de signer de convention.

**Tour de tables :**

Fin de la réunion à 23h45

**Prochain Conseil municipal le 10 janvier 2019**